

11 MARS 1985

0875 /15.07

Préparation de l'A.I.J.

Camarade Goran Radman
Président du Comité Yougoslave
pour l'A.I.J.
Président de la Conférence de l'Union
de la Jeunesse Socialiste de Yougoslavie
Boulevard Lenjina 6/XXII
11070 BEOGRAD
YUGOSLAVIE

Camarade,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 7 février 1985 relative à l'objet repris en marge et de vous remercier pour m'avoir tenu au courant des activités que vous avez entreprises pour la réussite de l'Année 1985 dédiée aux jeunes par les Nations-Unies.

En ce qui concerne la célébration de l'A.I.J. dans notre pays, tous les efforts ont été mobilisés pour la réussite de cette année tant du côté des organismes gouvernementaux que des organisations non gouvernementales.

Je vous transmets pour de plus amples informations le programme indicatif national.

Veillez agréer, Camarade, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
INDILYIMANA Augustin
Major BEM.-



[Handwritten signature]

MBATEYE Thomas
Directeur Général

[Handwritten mark]



→ DEF ^(DIVERGENT) pour répondre en transmettant le programme indicatif revu et corrigé

22/02/85

22/02/85

SAVEZ SOCIJALISTIČKE OMLADINE JUGOSLAVIJE
P R E D S E D N I Š T V O
Bulevar Lenjina 6 • POB 168 • Telefon 627-457
Beograd-Jugoslavija

• THE UNION OF SOCIALIST YOUTH OF YUGOSLAVIA - PRESIDENCY • L'UNION DE LA JEUNESSE SOCIALISTE DE YUGOSLAVIE - PRESIDENCE •

Belgrade, le 7 février 1985

AUX COMITES NATIONAUX DE COORDINATION
POUR L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE

Chers amis,

L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a décidé, à sa trente-quatrième session tenue en 1979, de désigner 1985 comme l'Année internationale de la jeunesse: participation, développement, paix, compte tenu de l'importance de la participation de la jeunesse à l'avenir de l'humanité. La Yougoslavie a accepté et soutenu cette initiative et s'est trouvée parmi les premiers pays qui ont entrepris les activités pour marquer l'Année internationale de la jeunesse. L'organisateur et le coordinateur de toutes les activités pour l'AIJ réalisées jusqu'à l'établissement du Comité yougoslave pour l'Année internationale de la jeunesse, a été la Présidence de la Conférence de l'Union de la Jeunesse Socialiste de Yougoslavie.

Le Conseil Fédéral Exécutif, à sa session du 5 juillet 1984, a décidé de constituer le Comité yougoslave pour l'Année internationale de la jeunesse composé de représentants des organes et des organisations au niveau fédéral, de certaines organisations sociales et spécialisées, de représentants de la vie culturelle et publique. Les présidents des Comités pour l'AIJ, au niveau des Républiques et des Provinces, sont par leur fonction membres du Comité yougoslave. Le Comité qui est composé de 27 membres est présidé par Goran Radman, ancien président de la Présidence de la Conférence de l'UJSY.

L'action sera menée, tout d'abord, à l'échelon national et ensuite aux niveaux régional et international. Durant l'Année, l'action

sera concentrée dans les Républiques et Provinces, à savoir dans la base sociale: dans les organisations du travail associé, communautés locales, communes, moyennant l'engagement des organisations socio-politiques et sociales, en particulier des organisations de jeunes. Les activités du Comité yougoslave auront un caractère mobilisateur ayant le but d'accorder une attention spéciale et un intérêt particulier de notre société à la situation et aux problèmes des jeunes. Dans la mise en oeuvre des objectifs de l'Année: participation, développement, paix, l'action du Comité sera reposée sur les attitudes généralement reconnues ayant trait à la situation, aux droits et aux devoirs de l'homme dans notre société ainsi que sur les relations productives autogestionnaires et le développement socio-économique, politique et culturel.

Ayant pour but et contribuant activement à la lutte pour la paix, la liberté et l'indépendance, le progrès social et le développement du socialisme, pour l'édification de nouveaux rapports équitables et égalitaires dans la coopération internationale de la jeunesse, sur les principes de la politique étrangère de la RSFY et de la Ligue des communistes de Yougoslavie, le Comité yougoslave s'engagera en faveur d'une pleine affirmation des principes et de la politique du mouvement de non-alignement, pour le dépassement de la situation actuelle et la création des conditions nécessaires pour l'unité de la jeune génération dans le monde basée sur des nouveaux fondements.

Le Comité yougoslave pour l'AIJ, à sa première session constitutive tenue le 13 décembre 1984, a adopté le programme d'activités et a décidé que le calendrier des activités à entreprendre durant l'Année dans notre pays et dans le monde, soit partie intégrante de son programme.

Nous continuerons à vous communiquer les activités entreprises par le Comité yougoslave pour l'AIJ pour marquer l'Année internationale de la jeunesse. Nous vous prions de nous informer de l'action menée dans votre pays concernant la célébration de l'Année ainsi que du travail de votre Comité national de coordination pour l'AIJ.

3.

Pour tous les renseignements, vous pouvez contacter la camarade Ljiljana Tošković, secrétaire du Comité yougoslave pour l'AIJ, à l'adresse suivante:

PRESIDENCE DE LA CONFERENCE DE L'UNION DE LA JEUNESSE SOCIALISTE
DE YUGOSLAVIE
Bulevar Lenjina 6/XXII
11070 BEOGRAD
YUGOSLAVIE
tel. 139-036; 627-457

Souhaitant une bonne coopération dans la période à venir, recevez nos salutations cordiales.

COMITE YUGOSLAVE POUR L'AIJ

Goran Radman, président

FICHE DE TRANSMISSION

À CARITAS

Pour suite à donner _____

Pour approbation _____

Pour signature _____

Pourrions-nous en parler ? _____

Comme convenu _____

Suite à votre demande _____

Noter et retourner _____

Pour information _____

A classer _____

Commentaires _____

Envoyez au S.G.D.I. la lettre sur le Congrès
Mondial de la Jeunesse à Barcelone (Espagne).

Date :

28/2/85

De :

AVENCH

PROGRAMME INDICATIF POUR LA PREPARATION ET LA CELEBRATION
DE L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE.-

=====

Introduction :

L'année 1985 a été désignée "Année Internationale de la Jeunesse: Participation, développement, paix", par une décision de l'Assemblée Générale des Nations Unies à sa 34ème session, suite aux décisions antérieures à ce sujet lors de ses 32 et 33ème sessions.

Les principes directeurs concernant les buts et les objectifs de l'Année Internationale de la Jeunesse touchant l'orientation générale, le champ d'activités et leur réalisation aux niveaux subnational, national, régional et international ont été définis par le Comité Consultatif pour l'Année Internationale de la Jeunesse. Ces principes touchent aussi bien les grands thèmes de l'année : PARTICIPATION, DEVELOPPEMENT, PAIX, que les domaines spécifiques tels que la formation, l'emploi, la santé, la nutrition, l'environnement, les activités en matière de population, les services sociaux et l'information.

Notre pays ne considère pas l'Année Internationale de la Jeunesse comme un fait passager et isolé, conçu pour s'inscrire dans un délai d'une année et sombrer à sa fin dans des faits à classer, mais comme une action devant s'inscrire dans une continuité, faisant partie d'une programmation à long terme.

C'est pourquoi les actions envisagées pour la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse au niveau national s'inscrivent d'abord dans le cadre des activités déjà en cours de réalisation.

Il s'agit de la promotion des structures d'encadrement déjà en place dans notre pays : l'encadrement au sein des groupements socio-économiques, dans les centres de formation de la Jeunesse, dans les chantiers des jeunes et enfin dans les Mouvements et Associations des Jeunes.

Ensuite il est prévu des mesures et quelques activités nouvelles dans le cadre de la préparation et de la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse toujours au plan national. Des concours seront organisés pour les jeunes dans les domaines suivants :

- domaine agro-pastoral et artisanal
- domaine culturel
- domaine des sports.

Le Ministère prévoit mener une action particulière pour la promotion des activités d'alphabétisation des jeunes dans notre pays.

I. Les Comités d'organisation

En vue d'une préparation efficace de l'Année Internationale de la Jeunesse, notamment pour regrouper les initiatives, éviter les doubles emplois, les pertes d'énergie et l'éparpillement des efforts, il a été créé un Comité National d'étude, de programmation, d'orientation et de coordination des activités prévues pour la préparation et la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse.

Dès avril 1984, il sera demandé aux Bourgmestres et aux Encadreurs de la Jeunesse et des Sports de mettre en place des structures d'organisation au niveau des Secteurs Communaux.

Il s'agit de créer des structures pour les jeunes garçons et jeunes filles où seront désignés un responsable pour chaque sexe.

Le Comité Consultatif pour les problèmes de la Jeunesse ayant été informé sur la mise en place de ces structures qui serviront de base pour la création des comités éventuels, il lui sera demandé d'examiner les possibilités pour la création des comités au niveau préfectoral.

II. Organisation des concours

1. Domaine agro-pastoral et artisanal

1.1. Agriculture : Le but du concours étant d'inciter la Jeunesse à produire plus pour contribuer à l'augmentation de la production nationale surtout au cours de l'année qui lui a été consacrée, tous les groupements et centres de formation des jeunes désireux de participer seront admis.

Les encadreurs communaux de la Jeunesse et des Sports devront transmettre aux encadreurs régionaux la liste des groupements socio-économiques des jeunes au plus tard le 15 Juillet 1984.

Les critères suivants vont guider la sélection des groupements :

- Règlement intérieur
- Nombre des membres
- Genre de culture pratiquée
- Quantité de production, etc...

Les encadreurs régionaux de la jeunesse et des sports, aidés par les encadreurs des coopératives et les membres des Comités locaux, visiteront à leur tour les meilleurs groupements qu'ils communiqueront au Ministère au mois de novembre 1984.

En mars 1985, des équipes des agents du Ministère se rendront dans toutes les Préfectures et se feront accompagner des agents désignés dans chaque Préfecture pour visiter ces groupements.

A leur tour, ils vont sélectionner 3 meilleurs groupements par Commune qui recevront les prix du concours.

1.2. Elevage

La procédure sera la même que pour le concours sur l'agriculture.

1.3. Artisanat

Ce sera la même procédure que pour les 2 premières activités. Les Centres de Formation de la Jeunesse, les Mouvements de Jeunesse et les Associations des Jeunesse existants dans chaque Commune vont participer aux différents concours au même titre que les groupements socio-économiques.

1.4. Exposition-vente

Cette exposition se fera au niveau de chaque Préfecture et c'est à cette occasion que les prix destinés aux gagnants des concours seront distribués.

La date de célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse ayant été fixée au mois d'août 1985, l'exposition-vente sera aussi organisée au cours de cette période. Dans cette exposition, on présentera tous les meilleurs produits ayant gagné le concours dans chaque Commune, c'est-à-dire les produits artisanaux et les produits vivriers non périssables.

2. Domaine culturel

Les activités culturelles à réaliser au cours de l'Année Internationale de la Jeunesse auront pour objectif de promouvoir notre culture nationale et d'ancrer surtout au sein de la jeunesse les idéaux du M.R.N.D. Il faut en effet entretenir les groupes folkloriques et d'animation pour asseoir une base solide à notre culture.

2.1. Concours d'Animation et de Folklore

Le concours va s'adresser uniquement aux groupes des Jeunes.

- Dès avril 1984, les encadreurs de la jeunesse et des sports doivent commencer à former les meilleurs groupes qui participeront au concours.
- Le concours au niveau préfectoral aura lieu en mai 1985.

Les meilleurs groupes sélectionnés vont s'exhiber au chef lieu de chaque Préfecture lors de la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse et recevoir leurs prix.

2.2. Concours littéraire

Ce concours commencera vers fin avril 1984. Le Ministère communiquera à tous les Recteurs ou Directeurs des établissements secondaires et supérieurs ainsi qu'aux Encadreurs de la Jeunesse et des Sports les directives ci-après :

- Les compositions se feront en français et en Kinyarwanda
- Les compositions ne pourront pas dépasser 30 pages dactylographiées sur papier duplicateur.
- Les 3 thèmes de l'Année Internationale de la Jeunesse vont guider les compositeurs c'est-à-dire "PARTICIPATION, DEVELOPPEMENT ET PAIX".
- Chacun choisira son genre de composition que ce soit des poèmes, des proses ou des pièces de théâtre.
- Tous les textes parviendront au Ministère au mois de décembre 1984.

2.3. Concours musical

Le concours sera organisé au mois de février 1985. On va le communiquer aux encadreurs dans les émissions radiodiffusées; les mêmes thèmes de l'Année Internationale de la jeunesse vont guider les compositeurs musiciens.

Le concours sera lancé en juillet 1984 mais l'inscription et l'envoi des textes au Ministère se feront en octobre 1984. Le concours et la distribution des prix aux gagnants auront lieu en février 1985. Les chansons du concours serviront de support pour la sensibilisation des jeunes au cours de l'année 1985.

3. Domaine des sports :

Au cours de l'Année Internationale de la Jeunesse, il faudra plus rechercher à introduire les disciplines jusqu'alors les moins connues au sein des masses populaires qu'à perpétuer les sports déjà connues et élitistes.

Il s'agira donc de rechercher les disciplines qui fassent participer le plus la masse populaire.

3.1. Athlétisme

Il y aura des compétitions d'athlétisme pour toutes les disciplines possibles.

Elles seront organisées au :

- niveau communal

- niveau préfectoral

- niveau national.

Les directives y relatives seront données en novembres 1984. Au niveau communal, les encadreurs commenceront la sélection de leurs meilleurs athlètes à partir de mars 1985. Ceux-ci vont participer aux compétitions au niveau préfectoral en mai 1985. Les compétitions au niveau national auront lieu à Kigali en août 1985 pendant les grandes vacances et avant la fête de l'Année Internationale de la Jeunesse. Vont participer aux compétitions au niveau préfectoral - les militaires - les étudiants - les jeunes du milieu rural. Les prix seront distribués aux meilleurs athlètes dans chaque discipline sans aucune distinction.

Les élèves qui viendront participer à ce concours seront pris en charge par le Ministère.

3.2. Course populaire

Cette compétition se fera suivant les âges et au niveau des Communes uniquement. Elle sera organisée par les encadreurs de la Jeunesse et des Sports au mois d'août 1985.

Des petits prix d'encouragement seront donnés aux 2 premiers dans chaque Commune.

3.3. Course cycliste

Les compétitions se feront à 2 niveaux :

- niveau préfectoral au mois de mai 1985

- niveau national à KIGALI en juillet 1985

Dans chaque préfecture on prendra les 10 premiers qui viendront participer aux compétitions au niveau national.

4. Alphabétisation

Comme il s'agit d'un domaine assez complexe, on fera l'achat du matériel d'alphabétisation qui sera distribué aux communes ou aux préfectures.

Il sera demandé aux responsables de faire le rapport d'utilisation de ce matériel.

Les Encadreurs de la Jeunesse et des Sports, en collaboration avec les autorités locales et surtout religieuses, vont recenser les endroits d'alphabétisation et le nombre de fréquentation dans :

- les centres de formation de la jeunesse
- les groupements socio-économiques
- les paroisses

et en feront un rapport qui sera envoyé au Ministère. Le matériel sera distribué compte-tenu de toutes ses informations.

Divers : Il sera demandé au Ministre des Transports et des Communications d'émettre un timbre-poste à l'occasion de l'Année Internationale de la Jeunesse. Il sera demandé également au Directeur de l'ORINFOR de réaliser un film sur les activités de l'Année Internationale de la Jeunesse.

.../...

Tableau des opérations et les dates d'exécutions

Période	! Opérations ou correspondances à faire
1. Année 1984	!
Mars	! - Lettre aux Encadreurs régionaux de la Jeunesse et des Sports ! et aux Bourgmestres leur demandant de mettre en place les ! structures pour les jeunes garçons et jeunes filles dans les ! Communes. ! - Lettre aux Directeurs des Centres de Formation et des Mouvements ! de Jeunesse les informant sur l'organisation du concours agro- ! pastoral et artisanal.
Avril	! - Lettre au Président National du Comité Consultatif des problè- ! mes des jeunes l'informant sur la mise en place des structures ! et lui demandant d'examiner les possibilités pour la création ! des comités au niveau préfectoral. ! - Lettre aux Encadreurs de la Jeunesse et des Sports leur deman- ! dant de former les groupes devant participer au concours d'ani- ! mation et de folklore. ! - Lettre aux Recteurs et Directeurs des établissements Supérieurs ! et secondaires ainsi qu'aux Encadreurs de la Jeunesse et des ! Sports les informant sur l'organisation du concours littéraire ! et les directives y relatives. ! - Lettre au Ministre des Transports et des Communications lui ! demandant d'émettre un timbre à l'occasion de l'Année Interna- ! tionale de la Jeunesse. ! - Lettre au Directeur de l'ORINFOR lui demandant de réaliser un ! film sur les activités de l'Année Internationales de la Jeunesse.
Mai	! Commission de rédaction du Numéro Spécial sur la Jeunesse !
JUILLET	! - Transmission des listes des groupements devant participer au ! concours agro-pastoral et artisanal par les Encadreurs commu- ! naux aux Encadreurs Régionaux. ! - Lancement du concours musical par communiqué.
Août	! - Début des visites aux groupements par les Encadreurs Régionaux ! pour la sélection des 6 meilleurs dans le concours agro-pasto- ! ral et artisanal.
Octobre	! - Inscription au concours musical et envoi des textes au ! Ministère.

Novembre	! - Communication des 6 meilleurs groupements de chaque Commune au Ministère par les Encadreurs Régionaux. ! - Lettre aux Directeurs des établissements secondaires, Recteurs des établissements supérieurs, Encadreurs de la Jeunesse et des Sports, Commandants des Camps Militaires les informant sur l'organisation du championnat national d'athlétisme.
Décembre	! - Envoi des textes du concours littéraire au Ministère.
Année 1985	
Janvier	! - Communication des admis au concours musical
Février	! - Concours musical et distribution des prix aux gagnants
Mars	! - Début de la descente des équipes des agents du Ministère dans les Préfectures pour la sélection de 3 meilleurs groupements dans chaque Commune. ! - Début de compétitions d'athlétisme au niveau communal.
Mai	! - Concours d'animation et de folklore au niveau préfectoral. ! - Compétitions d'athlétisme au niveau préfectoral + - Course cycliste au niveau préfectoral.
Juillet	! - Course cycliste au niveau national à KIGALI.
Août	! - Célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse ! - Exposition-vente des meilleurs produits artisanaux et vivriers non périssables ayant gagné le concours dans chaque Commune et au Chef-Lieu de chaque Préfecture + distribution des prix aux gagnants. ! - Championnat national d'athlétisme et distribution des prix aux gagnants. ! - Organisation de la course populaire dans toutes les Communes ! - Exhibition des meilleurs groupes d'animation et de folklore au Chef-lieu de chaque Préfecture lors de la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse et distribution de prix.